



Union Cycliste de Pontcharra-Grésivaudan

www.ucpontcharra.fr

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
ISÈRE

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
CYCLISME



REGLEMENT GRIMPEE DU SUPER COLLET D'ALLEVARD

30 mai 2026

Le règlement spécifique à la grimpeée du Collet précise les points suivants :

- ✚ L'épreuve est ouverte à tout concurrent de 15 ans minimum (15^{ème} anniversaire au 1er janvier de l'année en cours)
- ✚ Les mineurs doivent posséder une licence FFC, Ufolep, FSGT pour les majeurs ils peuvent être licenciés ou non (certificat médical de moins de 1 an)
- ✚ Les inscriptions seront clôturées le jeudi 28 mai à 20h.
- ✚ Le départ fictif sera donné à 8h50 place de la mairie et le départ réel à 9h00 à la sortie d'Allevard.
- ✚ L'organisateur se réserve le droit en cas de nécessité de différer l'heure du départ.
- ✚ Des véhicules de secours et d'organisation (Tête de course et voiture balaie), éventuellement d'intervention, ont accès au parcours.
- ✚ **Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur la totalité de la grimpeée.**
- ✚ Le dossard doit être fixé à plat sur la poche droite du maillot et fixé par 4 épingles (Non fournies).
- ✚ Les voitures suiveuses et autre véhicules motorisés sont interdits.
- ✚ Le dossard doit être restitué après l'arrivée.
- ✚ Tout concurrent ne respectant pas le présent règlement peut se voir déclassé par l'organisateur sans pouvoir prétendre au remboursement de son inscription.



Président Stéphane BOCQUIER
Siège social : 693 rue Jean Pellerin 38530 PONTCHARRA



☎ : 07 66 04 75 21 ✉ : unioncyclistedepontcharra@gmail.com Web: <http://www.ucpontcharra.fr>

PARTENAIRES : Super U – Garage Jean Lain – Transports Cartier Million – Mr Bricolage - Crédit Mutuel – MC Globe – Allibe Paysage – Gsi informatique – Optique Levasseur – Pontch Propreté



Union Cycliste de Pontcharra-Grésivaudan

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT ISÈRE



www.ucpontcharra.fr

- ✚ Le temps de montée maximum est limité à 2 heures (au-delà mise hors course).
- ✚ La responsabilité de l'organisateur court de la ligne de départ à la ligne d'arrivée sur la durée ouverte au chronométrage.
- ✚ Les concurrents indépendants non licenciés sont couverts par leur responsabilité civile.
- ✚ La plus grande prudence lors du retour en descente à l'issue de l'épreuve est exigée.
L'ensemble des participants s'engage à respecter le code la route.
- ✚ Les résultats seront affichés sur le lieu de la remise des prix au parking du Collet d'Alleverd.
- ✚ Les concurrents récompensés doivent monter sur le podium avec leur maillot de club.



Président Stéphane BOCQUIER
Siège social : 693 rue Jean Pellerin 38530 PONTCHARRA



☎ : 07 66 04 75 21 ✉ : unioncyclistedepontcharra@gmail.com Web: <http://www.ucpontcharra.fr>

PARTENAIRES : Super U – Garage Jean Lain – Transports Cartier Million – Mr Bricolage - Crédit Mutuel – MC Globe – Allibe Paysage – Gsi informatique – Optique Levasseur – Pontch Propreté